Compte-rendu du Conseil Municipal du 2 mars 2020 – 20 heures

<u>Présents</u>: Mesdames Dominique BARBOT, Virginie DELAHAYE, Alison PETIT, Corinne SERRE, Nadia SOLLOGOUB, Messieurs Bruno CAVOY, Patrick BONDEUX, Laurent GUILLEMIN, Jean LEFEVRE, Michel PARRAIN, Michel SAUTEREAU.

Absents excusés

Monsieur Thierry ARLETTAZ Madame Géraldine GERIN Monsieur David SUPPLICIAU Monsieur Jean-Claude DANET

Pouvoir de Monsieur Thierry ARLETTAZ à Monsieur Patrick BONDEUX

Secrétaire de séance : Madame Alison PETIT

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des devis signés depuis le dernier Conseil Municipal.

Il présente le dispositif « Acheter en Cœur de Loire » créé par la Communauté de Communes Cœur de Loire (CCCDL). Il s'agit d'une plateforme internet permettant aux artisans et commerçants locaux de se faire connaître et de proposer leurs produits ou prestations. Il permet notamment aux adhérents de figurer en première page sur les moteurs de recherche, de proposer des achats en ligne et des chèques cadeaux à valoir auprès de l'ensemble des adhérents du territoire. Monsieur le Maire rappelle que 90 % des français recherchent sur internet avant d'acheter alors que seulement 25 % des entreprises de proximité ont un site internet. La CCCDL a recruté un agent, Madame Lorette DUBUIS, pour animer ce dispositif et le proposer aux commerçants et artisans du territoire. L'adhésion est prise en charge par la CCCDL les 12 premiers mois, puis elle s'élève à 10 € par mois l'année suivante. De très nombreux commerçants étaient présents à la réunion de lancement du dispositif à Cosne le 19 février dernier. Le nombre conséquent d'inscriptions suite à cette réunion a permis de valider le projet qui pourra être lancé au deuxième semestre 2020. Monsieur le Maire rappelle que l'opération « Loire propre », organisée en collaboration avec l'association de chasse de Neuvy, se tiendra ce samedi 7 mars. Rendez-vous à 9 heures à la passerelle de la Vrille. Un pot sera organisé à la fin de la collecte. La cérémonie commémorative du Cessez-le-feu en Algérie se tiendra ce jeudi 19 mars à 18 heures à la stèle du chemin des Mariniers.

1- SUPPRESSIONS DE POSTES

Courant 2019, le Conseil Municipal a validé la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal 1ère classe, d'un emploi d'Agent de Maîtrise Principal et d'un emploi d'Adjoint Technique Principal 2ème classe suite à l'avancement de grade des agents occupant ces postes. Les postes qu'ils occupaient auparavant doivent être supprimés du tableau des effectifs de la collectivité. Il en est de même pour les emplois de deux agents partis en retraite en 2018. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la suppression de ces cinq postes.

2- CONVENTION D'ASSISTANCE A LA MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ASSAINISSEMENT

Comme les années passées, la commune a la possibilité de bénéficier des services de l'agence technique départementale Nièvre Ingénierie en matière d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'assainissement. Nièvre Ingénierie propose à la municipalité de renouveler la convention d'assistance à la maîtrise d'ouvrage assainissement pour 2020. Le montant de la prestation reste identique à celui proposé en 2019, à savoir 200 € H.T. correspondant à 2,5 heures de mission. Monsieur le Maire rappelle que l'Agence effectue annuellement une visite de la station et reste disponible pour tout type de renseignement. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de confier ladite mission à Nièvre Ingénierie et valide les termes de la convention proposée.

3- CONVENTION DE CINEMA ITINERANT POUR 2020

L'association SCENI QUA NON propose de renouveler la convention de cinéma itinérant pour 2020 : elle maintient le montant de la participation obligatoire à 1 € TTC par habitant, ainsi que le prix des places à tarif plein (5€), à tarif réduit (3€) et de la location de lunettes 3D (1€). En revanche, elle propose de modifier le seuil de fréquentation « d'équilibre » en deçà duquel une participation de la commune est demandée : il faudra désormais atteindre 0,60 entrée par habitant au lieu de 0,56 pour 2019. Aussi, si le seuil d'équilibre n'est pas atteint en fin d'année à l'échelle de la commune, chaque partie participera aux pertes relatives à l'exploitation à hauteur de 50%. Cette modification est justifiée par le déséquilibre budgétaire induit par la fin du dispositif des contrats aidés. Madame PETIT, qui a rencontré la responsable de l'association, précise que Neuvy est la commune dont les fréquentations sont les plus élevées, notamment en raison de la communication réalisée autour des séances et de l'attention portée au choix de la programmation. Elle ajoute néanmoins qu'il conviendra d'être vigilant sur l'augmentation de la participation financière de la collectivité à ce dispositif. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité du renouvellement de la convention pour 2020 et valide les termes de la convention proposée.

4- AFFECTATION DE LA DOTATION CANTONALE D'EQUIPEMENT (DCE) 2019

La commune s'est vu attribuer une Dotation Cantonale d'Equipement (DCE) pour l'année 2019 d'un montant de 10759 €, à affecter à des dépenses d'investissement pour des travaux de voirie, sur les bâtiments communaux et l'achat de matériels. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter la DCE 2019 au programme de travaux d'aménagement de la route de la Villeneuve.

5- APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) Certaines communes de la Communauté de Communes Cœur de Loire (CCCL) ont transféré les compétences « restauration scolaire », « santé », ou « jumelage » à la Communauté de communes. Pour rappel, l'instauration de la fiscalité professionnelle unique à l'échelle de la CCCL implique que tout nouveau transfert de compétences doit donner lieu à une évaluation des charges correspondantes par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT). Ainsi, la CLECT a été saisie pour

procéder à l'évaluation du montant des charges correspondant aux compétences transférées, ainsi qu'à l'actualisation des Attributions de Compensations (AC), présentées dans un rapport, soumis à l'approbation des Conseils Municipaux des communes membres. Monsieur le Maire rappelle que la commune de Neuvy n'est pas concernée par ces transferts de compétences. Après avoir pris connaissance du rapport de la CLECT, le Conseil Municipal décide, à 1 Abstention et 11 voix Pour, d'approuver ledit rapport.

6- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur CAVOY signale que des pièces de voiture ont été retrouvées au Point d'Apports volontaires situé à proximité de la gare. Il sera difficile d'identifier le responsable de ce dépôt, mais le maximum sera fait.

Monsieur SAUTEREAU souhaiterait que les alertes météorologiques de vigilance transmises le week-end par les services de la Préfecture soient portées à la connaissance du public dans le panneau d'information lumineux, comme cela est fait en semaine.

Une observation a été portée sur le cahier de doléances depuis de dernier Conseil. Une administrée souhaiterait que le publipostage des informations sur les manifestations du week-end soit réalisé en début de semaine et non le vendredi, ce qui permettrait d'anticiper d'avantage les sorties. Le nécessaire sera fait pour avancer le publipostage des manifestations.

Monsieur le Maire donne la parole au public.

Un administré signale la présence il y a quelques jours de déchets non ménagers à proximité du point de collecte des Berthiers, déchets retirés depuis. Il interroge le Conseil sur l'opportunité d'organiser une réunion au sujet de nouveau coronavirus. Les élus, et notamment Madame BARBOT, infirmière, rappellent que les mesures à prendre sont pour l'instant les mêmes que celles à adopter en période de grippe saisonnière : lavage très régulier des mains, se couvrir la bouche avec le coude en cas de toux. Il est inutile de programmer une telle réunion.

Un administré revient sur le départ d'un médecin de Neuvy. La maison pluridisciplinaire de Neuvy a fait le nécessaire pour procéder à son remplacement.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il s'agissait de la dernière séance de la mandature pour le Conseil Municipal. Il remercie particulièrement Madame SOLLOGOUB pour les trois premières années de ce mandat, qui ont tracé la voix pour les trois années suivantes. Il remercie l'ensemble des agents pour leur engagement et leur dévouement. Enfin, il adresse ses remerciements aux membres du Conseil pour leur confiance depuis octobre 2017 et conclue « j'ai eu un grand plaisir à travailler avec vous tous. »

Monsieur le Maire clôt la séance à 20h45.

Le secrétaire de séance, Alison PETIT Le Maire, Patrick BONDEUX